



INSTRUCTIONS SUR LETTRES DE CHANGE A REGLER

Le 24 octobre 2025

VOUS ETES EN O.P.T.E.R - OPTION 1

N° DE RELEVÉ	DATE DE REGLEMENT	DESIGNATION DU TIRE
24502893	31.10.2025	GEVREY JEAN PIERRE

PARTIE A COMPLETER PAR LE TIRE	DATE LIMITE DE RETOUR (si nécessaire)	30.10.2025
--------------------------------	---------------------------------------	------------

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue compte en : euro

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYES

MOTIFS ET MONTANTS DES REFUS	CODE	N° ORDRE	(1)	(2)	MONTANT	NOM DU TIRE PORTE SUR L'EFFET			CODE ETS présentateur
BON A PAYER POUR EUR REFUS POUR EUR		000007			1 178,47	GEVREY JEAN PIERRE			30003
	CODE	N° DE RELEVÉ			TOTAL DU RELEVÉ	BANQUE	INDICATIF	N° DE COMPTE A DEBITER	
		24502893			12 935,03	30002	01538	0000071044B	
						UNITE MONETAIRE DE TENUE DE COMPTE euro			

Conformément à la convention O.P.T.E.R, veuillez appliquer les instructions spécifiques ci-dessus

Date

Signature

(1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro - FRF = franc français - NEANT = non renseigné)

(2) : Code acceptation (B = billet à ordre - A = accepté - NEANT = non accepté)

MOTIFS DE REFUS DE PAIEMENT	
13 Créance non identifiable 19 Créance cédée à une autre banque 39 Ne règle que les effets acceptés 70 Tirage contesté 71 Déjà réglé 72 Code acceptation erroné	73 Montant contesté 74 Date d'échéance contestée 75 Demande de prorogation 76 Réclamation tardive 90 Paiement partiel

Ce document ne vaut pas facture

Page 2 / 2